



LA SÉCURITÉ PRIVÉE :
UNE INDUSTRIE
BIEN ENCADRÉE.

**RAPPORT ANNUEL
2013-2014**



**SÉCURITÉ
PRIVÉE**

LA PROTECTION DU PUBLIC, LA MISSION PREMIÈRE DU BUREAU.

2	Faits saillants
4	Le message du président
6	Le mot du directeur général
11	Présentation du Bureau de la sécurité privée
11	La mission du Bureau
11	Les personnes assujetties à la LSP
12	La réglementation
12	L'organisation administrative
13	Organigramme
15	Les réalisations 2013-2014
15	La Direction des finances, de l'administration et des opérations
18	La Direction des enquêtes et de l'inspection
20	La Direction des affaires juridiques
24	Perspectives 2014-2015
27	Les états financiers

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame Lise Thériault
Vice-première ministre et
ministre de la Sécurité publique
2525, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le
Rapport annuel 2013-2014 du Bureau
de la sécurité privée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président,
l'expression de mes sentiments distingués.

La vice-première ministre et ministre de la
Sécurité publique,

Original signé

Lise Thériault
Québec, septembre 2014

Madame la Ministre,

Conformément à la Loi sur la sécurité privée,
j'ai le plaisir de vous présenter le Rapport
annuel du Bureau de la sécurité privée pour
la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.
Les activités décrites sont le fruit du travail
exécuté par l'ensemble du personnel tout au
long de l'année écoulée.

À ma connaissance, le présent rapport décrit
fidèlement la mission, l'organisation et les
orientations du Bureau. Il présente une
synthèse de ses réalisations et contient des
données conformes et fiables. Je suis satisfait
des pratiques et des méthodes qui ont été
utilisées pour produire ce rapport.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre,
l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,



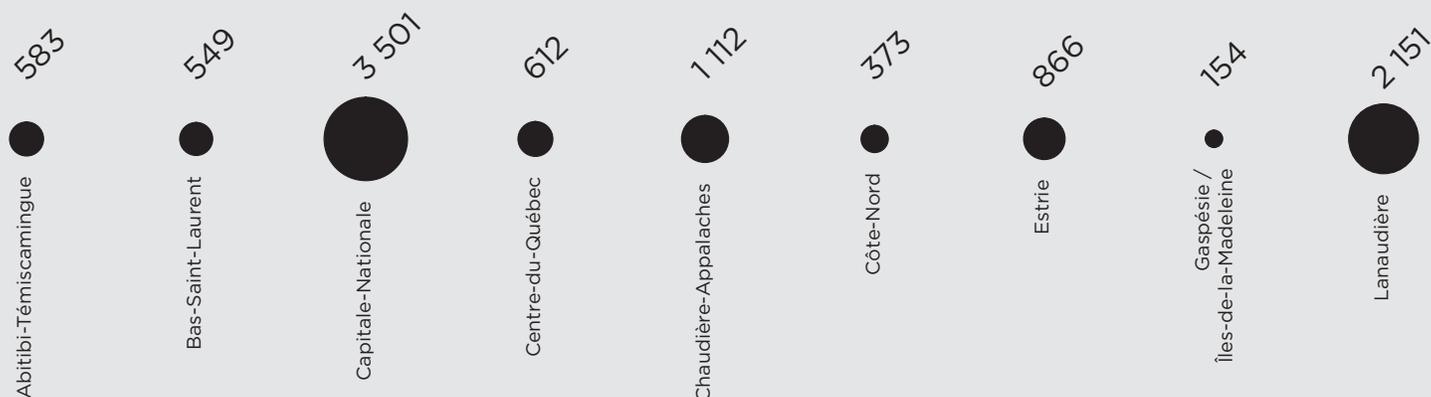
Pierre C. Ricard
Montréal, juillet 2014

FAITS SAILLANTS

LA SÉCURITÉ PRIVÉE, PARTOUT AU QUÉBEC!

34 691

AGENTS QUALIFIÉS EN SÉCURITÉ PRIVÉE
DANS LES 17 RÉGIONS DU QUÉBEC



8 707

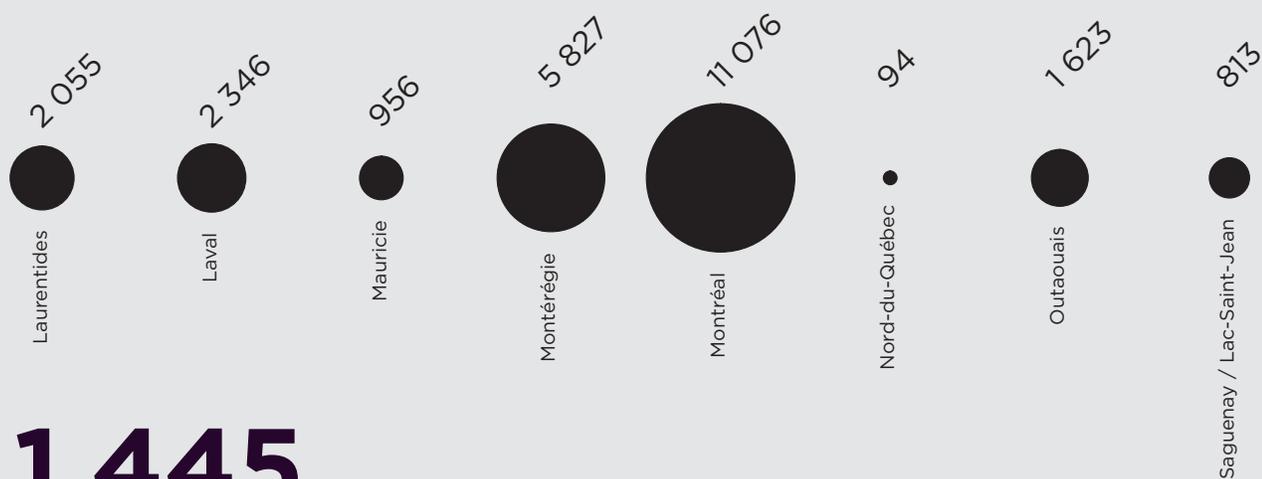
NOUVEAUX PERMIS DÉLIVRÉS

3 333

NOMBRE MOYEN D'APPELS TÉLÉPHONIQUES
REÇUS ET TRAITÉS PAR MOIS

37 530

PERMIS VALIDES



1 445

PERMIS D'AGENCE DE SÉCURITÉ PRIVÉE

1 027

DOSSIERS D'ENQUÊTES
ET INSPECTIONS

387

CONSTATS D'INFRACTION

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, J'AI L'HONNEUR DE VOUS PRÉSENTER LE RAPPORT ANNUEL DU BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE, LEQUEL REND COMPTE DES ACTIVITÉS RÉALISÉES DU 1^{er} AVRIL 2013 AU 31 MARS 2014.

Depuis sa création, le Bureau a parcouru un grand chemin. Maintenant en pleine possession de ses moyens, je peux dire avec fierté qu'il remplit pleinement sa mission et assume son rôle de premier plan dans l'industrie de la sécurité privée.

Passée la période initiale où il s'est concentré à délivrer les permis requis par la *Loi sur la sécurité privée* (la «LSP»), le Bureau s'est transformé en une organisation plus structurée, centrée sur le client et au regard résolument tourné vers sa mission première, la protection du public.

Cette mission s'accomplit bien sûr par la délivrance de permis aux agents et agences qui respectent les conditions prévues à la LSP, mais aussi en sanctionnant les contrevenants à cette dernière.

Ce rapport témoigne des réalisations remarquables du Bureau à ces égards.

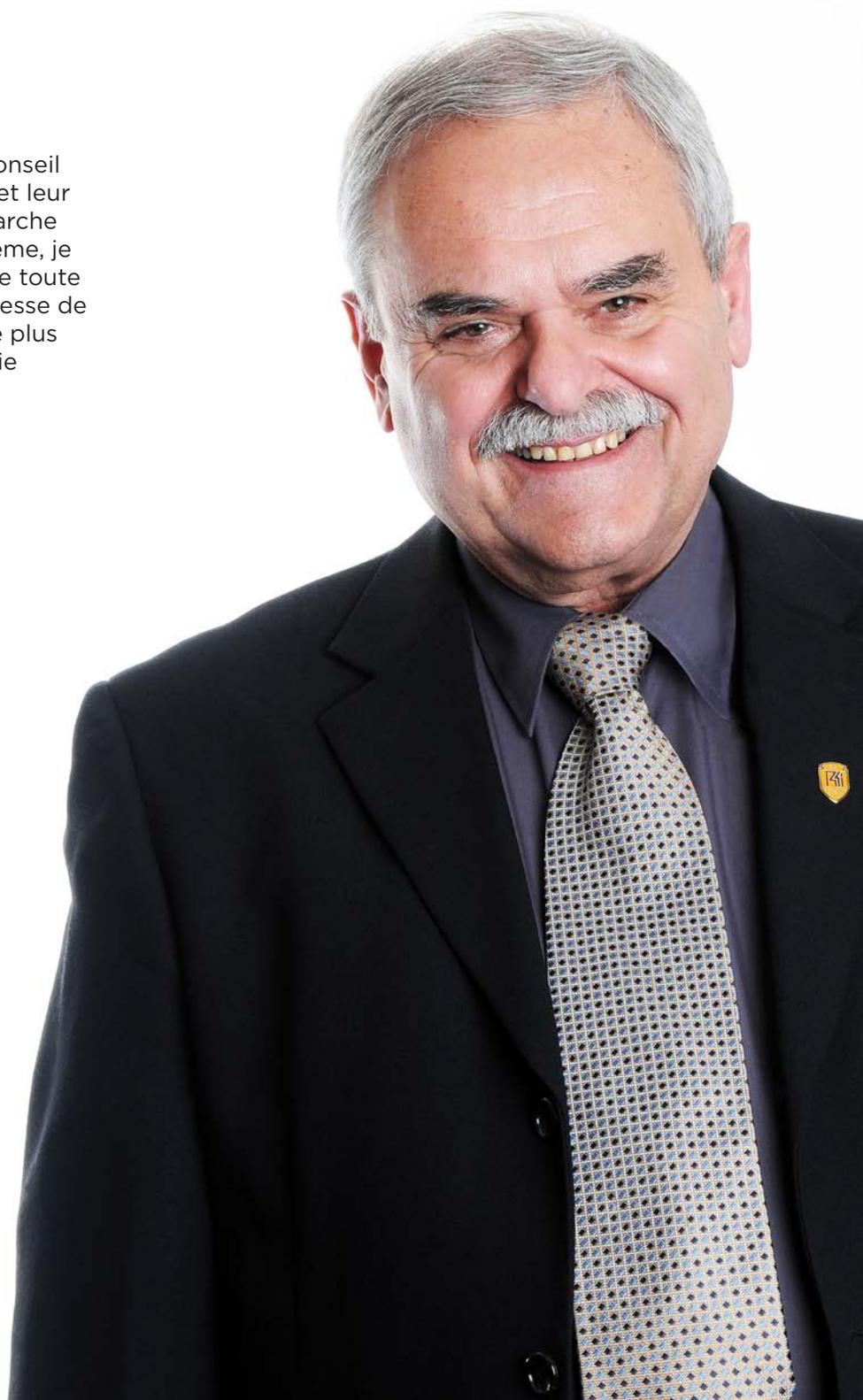
Le Bureau a aussi à cœur l'évolution de l'industrie de la sécurité privée. C'est dans ce contexte que le Bureau s'implique à fond dans les regroupements de ses pairs, tant au Canada qu'à l'étranger, en participant de façon active aux discussions relatives tant à la sécurité privée qu'à la sécurité publique. Ces échanges sont l'occasion d'assurer que le Québec maintient son leadership en matière d'encadrement de l'industrie de la sécurité privée au bénéfice des citoyens. Ils permettent assurément d'affirmer le rôle incontestable du Bureau, lequel occupe maintenant une place phare en matière de sécurité privée. D'ailleurs, le Bureau se retrouve périodiquement sous les feux des projecteurs lors d'événements médiatisés, signe de sa crédibilité auprès de l'industrie et du public.

Notons aussi l'indéfectible support du ministère de la Sécurité publique auprès du Bureau de la sécurité privée. D'ailleurs, une modification réglementaire nous permet maintenant de recommander au ministre de reconnaître des formations autres que celles initialement requises pour l'obtention de permis d'agent en sécurité privée, ce qui permettra aux futurs agents d'être mieux dirigés dans le choix d'une formation appropriée. De plus, le ministère de la Sécurité publique a publié un projet de règlement encadrant les uniformes des titulaires de permis d'agent et l'identification des véhicules utilisés dans l'exercice d'une activité de sécurité privée.

Je tiens à remercier les membres du conseil d'administration pour leur implication et leur disponibilité à participer à la bonne marche du Bureau de la sécurité privée. De même, je désire souligner le travail exemplaire de toute l'équipe interne du Bureau qui n'a de cesse de perfectionner ses interventions dans le plus grand respect du public et de l'industrie de la sécurité privée.



Pierre C. Ricard
Président du conseil d'administration



LE MOT DU DIRECTEUR GENERAL

MALGRÉ SON JEUNE ÂGE, LE BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE DÉMONTRE UNE MATURITÉ CERTAINE. D'UNE PART, COMME VOUS POURREZ LE CONSTATER À LA LECTURE DES COMPTES RENDUS DES DIRECTIONS DU BUREAU, LES STATISTIQUES OPÉRATIONNELLES PRÉSENTENT DES RÉSULTATS ÉLOQUENTS. CEUX-CI CONFIRMENT QUE NOS EFFORTS DANS NOTRE TRANSFORMATION VERS UNE APPROCHE CLIENT ONT PORTÉ FRUIT.

Maturité dans nos opérations quotidiennes

Pour répondre adéquatement au volume croissant des demandes de permis, le Bureau se devait de mettre en place de nouvelles façons de faire. La structure organisationnelle instaurée l'an dernier s'est avérée efficace, se traduisant par des procédures simplifiées et une plus grande cohésion d'équipe. Grâce au projet majeur de mise à jour des systèmes, le Bureau sera bien armé pour améliorer ses prestations auprès des agents et des agences de sécurité privée et du grand public.

Maturité dans nos enquêtes et inspections

La Direction des enquêtes et de l'inspection a eu fort à faire puisque ses actions sur le terrain ont généré plus de mille dossiers de plaintes et près de quatre cents constats d'infraction. Le Bureau poursuit ainsi activement ses efforts afin d'assurer le respect de la *Loi sur la sécurité privée* (la «LSP»).

Maturité dans nos dossiers avec les tribunaux

L'expertise développée par la Direction des affaires juridiques et sa maîtrise des dossiers ont permis au Bureau de se positionner comme une organisation crédible et accomplie auprès des instances judiciaires. Bien que la LSP soit encore jeune, notre interprétation de celle-ci se raffine et nous avons mis en place les mécanismes pour réagir rapidement à l'évolution jurisprudentielle en cette matière.

Maturité au niveau du rayonnement du Bureau

La maturité se démontre aussi par le rayonnement du Bureau sur plusieurs scènes locales, provinciales et internationales. Mentionnons entre autres :

- Le Bureau a été l'hôte du congrès annuel de l'*International Association of Security and Investigative regulators* (IASIR), une association qui regroupe les autorités réglementaires de plusieurs provinces canadiennes, états américains et de plus en plus de pays étrangers.
- Le Bureau était membre du comité thématique du colloque 2013 de l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ). La présence du Bureau à ce comité s'explique par le thème du colloque, *La sécurité publique, la sécurité privée : une complémentarité*. Sujet bien d'actualité puisque le thème de la collaboration entre la sécurité publique et la sécurité privée était celui du congrès 2013 de l'IASIR.
- Le Bureau est membre du comité APPP (Associés publics, parapublics et privés) de l'ADPQ et du comité de liaison avec le secteur privé de l'Association canadienne des chefs de police.
- Le Bureau a participé au premier colloque européen consacré à la sécurité privée, organisé par le Conseil national des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) de France.

Plusieurs colloques et congrès proches du milieu de la sécurité privée ont provoqué des occasions de discussions sur le besoin d'une plus grande collaboration entre les forces policières et l'industrie de la sécurité privée. Forte du devoir que lui commande la LSP de favoriser la cohérence des actions des intervenants de la sécurité privée avec celles des intervenants de la sécurité publique, le Bureau entend poursuivre la réalisation de ce mandat en proposant à ceux-ci de nouvelles avenues de collaboration. C'est d'ailleurs dans cette optique que le Bureau a lancé un nouveau projet de recherche avec l'École de criminologie de l'Université de Montréal visant à produire un état de situation sur les partenariats publics-privés en sécurité.

Toutes ces actions n'ont qu'un seul objectif : faire évoluer l'encadrement de la sécurité privée pour améliorer la protection du public. Qu'il s'agisse d'assurer un meilleur contrôle de l'intégrité des intervenants de sécurité privée, d'améliorer les normes professionnelles, de mettre en place de nouveaux mécanismes encadrant l'industrie de la sécurité privée, le Bureau est maintenant en mesure de réaliser pleinement son mandat.

Les perspectives pour 2014-2015 sont donc prometteuses. Nous continuerons à mettre l'accent sur la qualité du service à la clientèle et l'efficacité administrative, en exerçant un suivi serré des délais et en poursuivant la révision de nos processus d'affaires afin d'alléger le fardeau administratif des agents et des agences.

En terminant, je souhaite remercier chaleureusement tout le personnel ainsi que les membres du conseil d'administration, pour leur engagement à participer à la mission de protection du public du Bureau. Grâce à eux, nous sommes une organisation solide, fiable et efficace.

Denis Lévesque

Denis Lévesque
Directeur général





LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BUREAU EST COMPOSÉ DE ONZE MEMBRES, QUATRE NOMMÉS PAR LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC DONT UN DOIT PROVENIR DU MILIEU POLICIER, ET SEPT NOMMÉS PAR LES ASSOCIATIONS REPRÉSENTATIVES DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE RECONNUES PAR LE MINISTRE. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BUREAU S'EST RÉUNI SIX FOIS AU COURS DE L'EXERCICE 2013-2014.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES NOMMÉS PAR LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur SYLVAIN AYOTTE
Ministère de la Sécurité publique

Monsieur JEAN BRISEBOIS
École de criminologie, Université de Montréal

Madame ISABELLE BOUDREAULT
Sûreté du Québec

Poste vacant

MEMBRES NOMMÉS PAR LES ASSOCIATIONS REPRÉSENTATIVES DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE RECONNUES PAR LE MINISTRE

Monsieur PIERRE C. RICARD
PRÉSIDENT DU CONSEIL
Association provinciale des agences de sécurité

Monsieur LOUIS LAFRAMBOISE
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL
Association professionnelle
des enquêteurs privés du Québec

Monsieur NORMAND FISET
Association canadienne de la sécurité

Monsieur PIERRE DUSSAULT
Association des maîtres-serruriers du Québec

Monsieur STÉPHANE NÉRON
Syndicat des métallos

Monsieur ROBERT CHAMPAGNE
Association des transporteurs de valeurs

Monsieur FRANÇOIS PLAISANCE
Association québécoise de l'industrie
de la sécurité



SÉCURITÉ PRIVÉE

INSTITUÉ EN VERTU DE LA *LOI SUR LA SÉCURITÉ PRIVÉE* (RLRQ, c. S-3.5) (LA «LSP») ADOPTÉE EN JUIN 2006 PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET ENTRÉE EN VIGUEUR DANS SON INTÉGRALITÉ LE 22 JUILLET 2010, LE BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE (LE «BUREAU») POSSÈDE DES POUVOIRS CONSÉQUENTS AVEC SA MISSION DE PROTECTION DU PUBLIC.

1

PRÉSENTATION DU BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE

LA MISSION DU BUREAU

Conformément à la LSP, le Bureau a pour mission de veiller à la protection du public et à cette fin :

- il voit à l'application de la Loi sur la sécurité privée et de ses règlements;
- il délivre des permis d'agence et des permis d'agent;
- il traite les plaintes qu'il reçoit contre les titulaires de permis;
- il dispense la formation aux représentants des titulaires de permis d'agence;
- il favorise la cohérence des actions des intervenants de la sécurité privée avec celles des intervenants de la sécurité publique;
- il donne son avis au ministre sur toute question que celui-ci peut lui soumettre en matière de sécurité privée.

LES PERSONNES ASSUJETTIES À LA LSP

Les mandats confiés au Bureau par la LSP touchent l'ensemble des Québécois, puisqu'ils visent la protection du public. Ils concernent plus particulièrement les agences et les agents exerçant les activités de sécurité privée suivantes :

- le gardiennage;
- l'investigation;
- la serrurerie;
- les systèmes électroniques de sécurité, pour l'un ou plusieurs des secteurs d'activité suivants :
 - installation, réparation et entretien;
 - surveillance continue à distance;
 - conseil technique;
- le convoyage de biens de valeur;
- le service conseil en sécurité.

LA RÉGLEMENTATION

Depuis 2010, nul ne peut exercer une activité de sécurité privée au Québec sans au préalable avoir obtenu du Bureau de la sécurité privée un permis en bonne et due forme. Ainsi, tous les agents exerçant dans le domaine doivent avoir les qualifications requises et doivent de plus satisfaire aux règles de conduite édictées par la LSP et ses règlements.

Il est possible de prendre connaissance de la LSP et de ses règlements sur le site Web du Bureau :

- Loi sur la sécurité privée;
- Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée;
- Règlement sur les normes de comportement des titulaires de permis d'agent qui exercent une activité de sécurité privée;
- Règlement sur la formation exigée pour l'obtention d'un permis d'agent pour l'exercice d'une activité de sécurité privée.

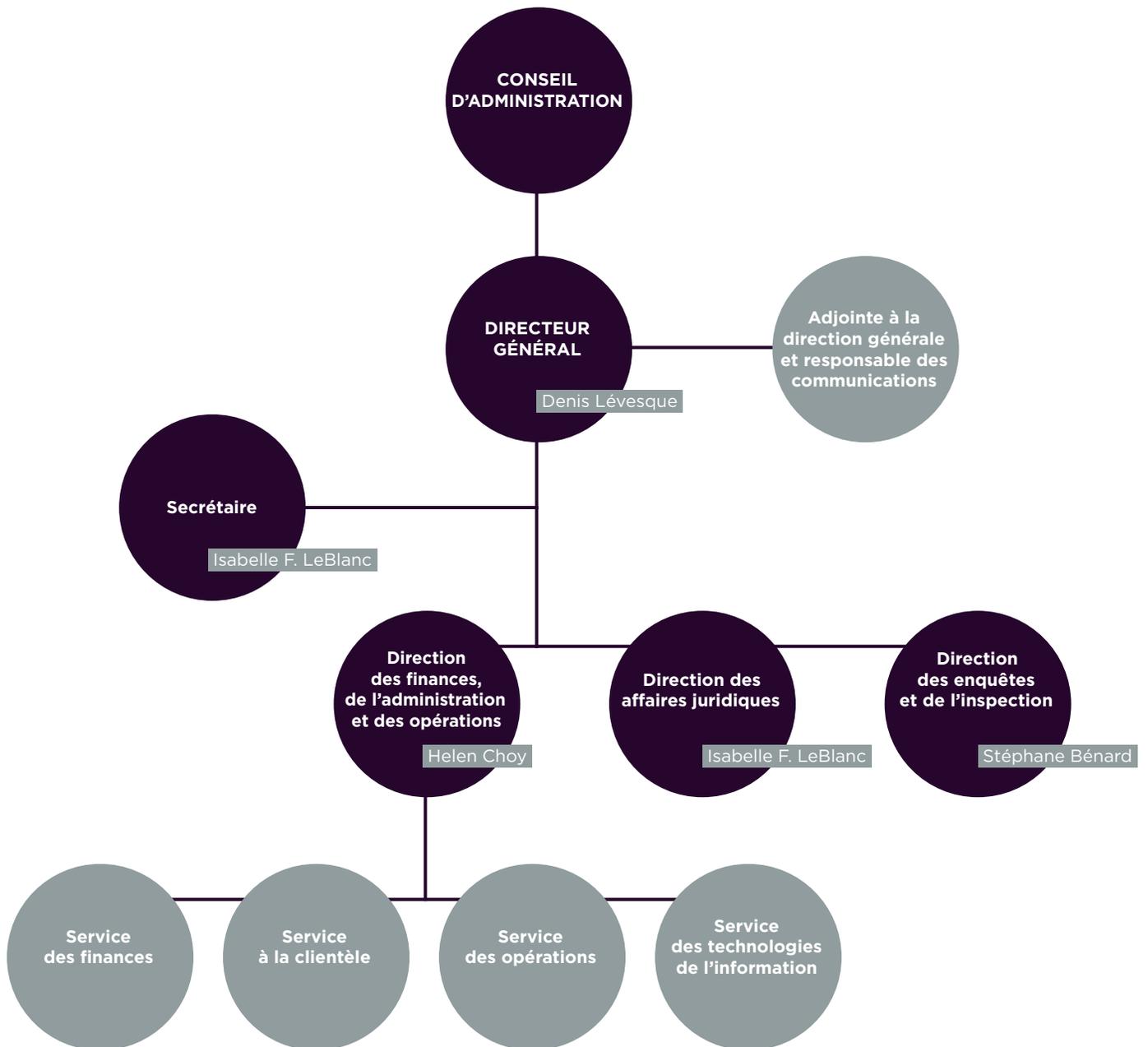
L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le Bureau de la sécurité privée est administré par un conseil d'administration de 11 membres composé de la manière indiquée précédemment. La durée de leur mandat est de trois ans à compter de la date où tous les membres sont nommés. Une association peut demander d'être reconnue comme association représentative de la sécurité privée au moyen d'un avis écrit adressé au ministre en la manière prévue à la LSP.

Le Bureau nomme un directeur général. Celui-ci est responsable de l'administration et de la direction du Bureau dans le cadre de ses règlements et de ses orientations. Il exerce ses fonctions à temps plein.

L'équipe de direction du Bureau est composée de Madame Helen Choy, CPA, CMA, à la Direction des finances, de l'administration et des opérations; de Me Isabelle F. LeBlanc à la Direction des affaires juridiques, aussi secrétaire du Bureau, et de Monsieur Stéphane Bénéard à la Direction des enquêtes et de l'inspection.

ORGANIGRAMME DU BUREAU AU 31 MARS 2014





COHÉSION DES ÉQUIPES, HARMONISATION DES PRATIQUES, STABILITÉ DES SYSTÈMES ET HARMONISATION JURIDIQUE, LES AMÉLIORATIONS MISES EN PLACE DÉMONTRENT LA VOLONTÉ DU BUREAU DE RÉALISER SA MISSION AVEC UNE APPROCHE CENTRÉE SUR LE CLIENT.

2

LES RÉALISATIONS DU BUREAU EN 2013-2014

LA DIRECTION DES FINANCES, DE L'ADMINISTRATION ET DES OPÉRATIONS

Dirigée par Madame Helen Choy, CPA, CMA, la Direction des finances, de l'administration et des opérations regroupe aussi le service à la clientèle et les technologies de l'information. Cette année, les efforts se sont concentrés sur trois axes prioritaires : la sécurité informatique, l'efficacité du traitement des dossiers et la qualité des services.

Plan de relève technologique

L'infrastructure informatique critique a été déplacée dans un centre à la fine pointe des technologies et un site de relève a aussi été mis en place. Cette étape, cruciale pour assurer une stabilité optimale des systèmes, permet une reprise des opérations dans un délai de quatre heures à la suite d'un sinistre.

Évolution du progiciel de gestion intégré du Bureau

Cet outil essentiel à l'ensemble des opérations du Bureau avait besoin d'une mise à niveau importante. Le projet, commencé cette année, se déroulera en plusieurs phases qui se poursuivront en 2014-2015. L'amélioration visée se traduira par une meilleure intégrité des données et une plus grande efficacité à traiter les dossiers, ce qui en réduira les délais. Ces travaux permettront aussi d'installer des bases solides pour le développement d'un extranet transactionnel dans le futur.

Les ressources

La réorganisation interne effectuée l'an passé, laquelle a permis de rapprocher le service à la clientèle des opérations, a donné lieu à une meilleure adéquation des ressources par rapport au volume et à la nature des tâches et à une plus grande cohésion des équipes. Composée de sept personnes aux opérations et huit au service à la clientèle, c'est une équipe dynamique et renouvelée qui répond aux défis quotidiens des demandes des clients et des analyses de dossiers. Une attention particulière a été mise sur la formation continue, notamment pour mieux comprendre les aspects juridiques du traitement des dossiers, et ce, grâce à l'appui constant de l'équipe des affaires juridiques.

Amélioration des processus

De nouveaux processus ont été adoptés afin d'offrir une qualité de service constante, comme l'écoute des appels sur une base mensuelle et les rapports d'analyse systématiques des dossiers. De plus, les formulaires de demandes de renouvellement de permis d'agences ont été élaborés dans le but de simplifier la tâche des représentants d'agences.

Délivrance des permis

La croissance du nombre de **permis d'agents** valides se poursuit avec une augmentation de près de 9 % par rapport à l'an passé. Si 15 % des agents ont quitté l'industrie, ces départs sont largement compensés par les 8 477 nouveaux permis d'agents délivrés au cours de l'exercice. La prépondérance des permis de gardiennage est toujours marquante, représentant 80 % des permis valides. Le nombre de **permis d'agences** continue à augmenter, avec une croissance de près de 17 % : 215 nouveaux permis d'agences ont été délivrés avec toujours une plus grande proportion en systèmes électroniques de sécurité. Les Tableaux 1 et 2 indiquent le détail par catégorie des permis valides au 31 mars 2014, des permis délivrés ou renouvelés ainsi que des permis révoqués, pour les agents et agences de sécurité privée.

TABLEAU 1

PERMIS D'AGENT DE SÉCURITÉ PRIVÉE

CATÉGORIE	Permis valides au 31 mars 2014	Permis délivrés	Permis révoqués			
			Pour non-paiement des frais annuels	À la demande du titulaire de permis	Décès du titulaire de permis	Par le Bureau de la sécurité privée ¹
Gardiennage	28 687	6 977	3 589	543	11	47
Investigation	1 687	261	141	86		2
Serrurerie	719	90	40	10		
Systèmes électroniques de sécurité	3 413	873	276	72		1
Convoyage de biens de valeur	1 413	247	107	56		
Service conseil en sécurité	166	29	6	2		1
Total	36 085	8 477	4 159	769	11	51

1. Voir aussi le Tableau 6

Le service à la clientèle

Le service à la clientèle joue un rôle de premier plan, puisqu'il répond à un volume important de demandes du public, en personne, au téléphone ou par courriel. Ainsi, 47 % des 9 600 et quelques demandes relatives aux permis ont eu lieu au comptoir du service à la clientèle, sans compter les nombreux paiements des droits annuels faits sur place.

Tel qu'illustré dans le Tableau 3, la moyenne mensuelle de 3 333 appels par mois avec des pointes à près de 3 800 appels dans les mois les plus achalandés, est un indicateur de la croissance de l'activité téléphonique. L'instauration de deux files d'attente distinctes en français et en anglais indique que nous recevons 93 % des appels en français et 7 % en anglais.

Service des finances

Les contrôles internes mis en place l'an passé sont un succès démontré puisqu'ils ont favorisé une gestion plus serrée des finances du Bureau et ont ainsi contribué aux surplus de l'année financière.

TABLEAU 2

PERMIS D'AGENCE DE SÉCURITÉ PRIVÉE

CATÉGORIE	Permis valides au 31 mars 2014	Permis délivrés		Permis révoqués		
		Nouveaux permis	Permis renouvelés	Pour non-paiement des frais annuels	À la demande du titulaire de permis	Par le Bureau de la sécurité privée ²
Gardiennage	172	28			7	1
Investigation	137	21	1		8	1
Serrurerie	214	26	3		6	
Systèmes électroniques de sécurité	879	132	10	1	22	3
Convoyage de biens de valeur	8	3			1	
Service conseil en sécurité	35	5	1		4	
Total	1 445	215	15	1	48	5

2. Voir aussi le Tableau 7

TABLEAU 3

ACTIVITÉS DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

ACTIVITÉ	Mesure
Nombre moyen d'appels téléphoniques reçus et traités par mois	3 333
% des appels téléphoniques répondus	95 %
Temps d'attente moyen pour les appels téléphoniques	1,10 minute
Durée moyenne de conversation	3,39 minutes
Délai de réponse aux questions des clients (courriels et demandes nécessitant un suivi)	de 24 à 48 heures

LA DIRECTION DES ENQUÊTES ET L'INSPECTION

C'est à la Direction des enquêtes et de l'inspection (la « DEI ») que revient la responsabilité de s'assurer de l'application de la *Loi sur la sécurité privée* (la « LSP »). En plus de leurs activités d'inspections et d'enquêtes, les enquêteurs-inspecteurs de la DEI aident l'industrie de la sécurité privée à se conformer à la législation québécoise en cette matière. Sous la direction de Monsieur Stéphane Bénard, l'équipe a accueilli deux nouveaux membres et se compose, depuis mai 2013, de six enquêteurs-inspecteurs et d'une analyste.

Traitement des plaintes

Les activités de sensibilisation et de surveillance ont généré une augmentation de 20 % du volume de plaintes, pour un total de 1 027 dossiers. Certains dossiers plus complexes ont nécessité des délais supplémentaires de traitement, ce qui explique leur taux de résolution de 59 %, soit une moyenne de 12 dossiers par semaine. Il faut souligner que les dossiers de plaintes ouverts à l'initiative de la DEI ont quant à eux augmenté de 67 %, ce qui démontre bien l'activité accrue sur le terrain des enquêteurs-inspecteurs. Le Tableau 4 indique le détail des dossiers d'enquêtes et inspections.

TABLEAU 4
ENQUÊTES ET INSPECTIONS

Dossiers de plaintes	
Plaintes reçues de l'externe	405
Dossiers ouverts à l'interne	622
Total	1 027

Résolution des dossiers	
Dossiers résolus entre le 1 ^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014	611
Dossiers en cours de traitement	416
Total (en pourcentage)	59 %

Nature des dossiers	
Agences non titulaires de permis valide	123
Agents non titulaires de permis valide	392
Agences ayant à leur emploi des agents non titulaires de permis valide	73
Normes de comportement	31
Permis refusés ou sanctionnés	371
Autres	37
Total	1 027

Constats d'infraction

L'ampleur des efforts mis en place par l'équipe de la DEI a donné des résultats probants en 2013-2014. Les actions sur le terrain se sont multipliées, de façon à affirmer la volonté du Bureau à faire appliquer la LSP et ses règlements. Ainsi, la DEI a fait émettre 387 constats d'infraction par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (le «DPCP»). Le Tableau 5 donne un portrait détaillé des constats d'infraction et de leur nature.

TABLEAU 5

CONSTATS D'INFRACTION

Traitement des infractions à la LSP	
Dossiers soumis au DPCP	381
Dossiers acceptés par le DPCP	388
Constats d'infraction émis par le DPCP	387

Nature des infractions	
Agences non titulaires d'un permis valide	45
Agents non titulaires d'un permis valide	195
Agences ayant à leur emploi des agents sans permis valide	51
Agents non titulaires d'un permis valide (à la suite d'une sanction ou d'une demande de permis refusée)	94
Agence n'ayant pas affiché son permis	1
Agence n'ayant pas avisé le Bureau d'un changement susceptible d'affecter la validité du permis	1
Total	387

Plaidoyers des intimés	
Plaidoyers de culpabilité enregistrés	163
Plaidoyers de non-culpabilité enregistrés	24
Aucun plaidoyer enregistré	200
Total	387

Note : les dossiers soumis par le Bureau au DPCP passent par diverses étapes de traitement avant l'émission d'un constat d'infraction au contrevenant. Les dossiers peuvent se cumuler d'une année financière à l'autre et les chiffres présentés ici sont le reflet réel du statut des dossiers en date du 31 mars 2014.

LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

La Direction des affaires juridiques veille au suivi rigoureux de l'application de la *Loi sur la sécurité privée* (RLRQ, c. S-3.5) (la « LSP ») et de ses règlements, voit à l'harmonisation des pratiques et des processus d'affaires du Bureau et à l'interprétation de la LSP. Sous la direction de Me Isabelle F. LeBlanc, également secrétaire du Bureau de la sécurité privée, l'équipe est composée d'une avocate, d'une technicienne juridique et d'une adjointe.

Plus qu'un rôle-conseil

Il faut souligner l'apport déterminant des affaires juridiques auprès de la Direction générale et des différentes instances du Bureau. Les politiques et les procédures d'encadrement juridique instaurées au cours de l'exercice précédent ont été peaufinées, s'avérant essentielles à une analyse efficace des dossiers et à leur traitement, tant au niveau des agents que des agences de sécurité privée. Dans un processus continu d'amélioration, l'équipe apporte un soutien constant au service à la clientèle et au service des opérations afin de les aider à répondre au volume croissant des demandes de permis et aux questions des assujettis.

Renforcement du cadre législatif

Forte de son expérience et respectueuse de l'évolution jurisprudentielle du Tribunal administratif du Québec dans l'application de la LSP, la Direction des affaires juridiques a su parfaire certaines interprétations que le Bureau doit donner à l'intention du législateur en pareille matière. Encore cette année, elle a apporté son expertise au ministère de la Sécurité publique dans le développement et la mise à jour de certains règlements pris en application de la LSP. Ainsi, elle a travaillé en collaboration avec la direction des affaires juridiques du ministère de la Sécurité publique pour l'élaboration des règlements suivants : *Le Règlement modifiant le Règlement sur la formation exigée pour l'obtention d'un permis d'agent pour l'exercice d'une activité de sécurité privée* (le « Règlement sur la formation »), et un projet de *Règlement sur les pièces d'identité et les uniformes des titulaires de permis d'agent qui exercent une activité de sécurité privée et sur l'identification des véhicules utilisés dans l'exercice d'une telle activité* (le « Règlement sur l'identification »).

Règlement sur la formation

La modification du Règlement sur la formation est entrée en vigueur le 11 janvier 2014. Celui-ci permet notamment au ministre de la Sécurité publique de reconnaître des formations autres que celles prévues au Règlement.

Règlement sur l'identification

Un projet de règlement sur l'identification a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 18 décembre 2013. Ce projet couvre notamment les pièces d'identité et les uniformes des titulaires de permis d'agent qui exercent une activité de sécurité privée et l'identification des véhicules utilisés dans l'exercice d'une activité de sécurité privée. Certains travaux sont toujours en cours et devront être finalisés avant la mise en vigueur du Règlement.

Décisions défavorables rendues par le Bureau de la sécurité privée

La Direction des affaires juridiques est aussi responsable du traitement des demandes de permis non conformes. Elle analyse les demandes problématiques et, le cas échéant, rend et motive les décisions de refus de délivrance, de non-renouvellement, de suspension ou de révocation de permis. De plus, elle assure le suivi des accusations ou des condamnations criminelles qui ont été portées contre les titulaires de permis. Les tableaux 6 et 7 illustrent les données statistiques pertinentes.

Le Tableau 6 indique que 664 demandes de permis d'agents ont dû être refusées au cours de l'exercice, puisqu'elles ne satisfaisaient pas aux exigences de formation prévues à la LSP, et que 114 l'ont été en raison des critères de bonnes mœurs ou des antécédents criminels des demandeurs. De plus, 51 décisions de révocation de permis reliées aux antécédents ainsi que quatre décisions de suspension reliées aux normes de comportement ont été rendues.

Pour ce qui est des agences, cinq demandes de permis ont été refusées pour cause d'antécédents criminels de personnes liées à l'agence. De plus, cinq décisions de révocation ont été rendues, l'une reliée aux antécédents, trois à l'insolvabilité, et une autre au défaut de détenir une assurance responsabilité conforme.

TABLEAU 6

DÉCISIONS DU BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE DÉFAVORABLES À L'OCTROI OU AU MAINTIEN DE PERMIS

Permis d'agent de sécurité privée	
Décisions défavorables à l'octroi de permis	
Décisions de refus (reliées à la formation)	664
Décisions de refus (reliées aux antécédents)	114
Décisions défavorables au maintien de permis	
Décisions de révocation (reliées aux antécédents)	51
Décisions de suspension (reliées aux normes de comportement)	4
Total des décisions défavorables pour les agents	833
Permis d'agence de sécurité privée	
Décisions défavorables à l'octroi de permis	
Décisions de refus (reliées aux antécédents)	5
Décisions défavorables au maintien de permis	
Décision de révocation (reliée aux antécédents)	1
Décisions de révocation (reliées à l'insolvabilité)	3
Décision de révocation (reliée aux assurances)	1
Total des décisions défavorables pour les agences	10

Contestations et révisions judiciaires

Le Tableau 7 fait état des contestations devant le Tribunal administratif du Québec et des révisions judiciaires devant la Cour Supérieure du Québec. Ainsi, 38 des décisions défavorables rendues par le Bureau ont été contestées. Au cours de l'exercice, huit décisions du Tribunal ont maintenu la décision initiale du Bureau, alors que trois l'ont infirmée. Quatre demandes en sursis ont été accordées et 15 ententes ont été entérinées par le Tribunal. Par ailleurs, 20 requérants se sont désistés de leur recours en contestation et enfin, 46 dossiers sont toujours en traitement au Tribunal administratif du Québec.

Aussi, quatre requêtes en révision judiciaire ont été déposées devant la Cour Supérieure du Québec, dont une par un administré et les trois autres par le Bureau. De ces quatre dossiers, une entente hors cour est intervenue. À la fin de l'exercice, quatre dossiers sont toujours pendants, dont un qui émane de l'exercice précédent.

TABLEAU 7

CONTESTATIONS ET RÉVISIONS JUDICIAIRES

Contestations au Tribunal administratif du Québec (TAQ)	
Décisions contestées au TAQ	38
Décisions rendues par le TAQ	
Décisions du Bureau maintenues	8
Décisions du Bureau infirmées	3
Demandes de sursis accordées	4
Ententes intervenues entre les parties et entérinées par le TAQ	15
Total	30
Désistements	20
Causes pendants	46
Demandes de révision judiciaire devant la Cour supérieure du Québec	
Requêtes en révision par l'administré	1
Requêtes en révision par le Bureau	3
Entente hors cour	1
Causes pendants	4



LE BUREAU ENTEND POURSUIVRE SA MISSION DE PROTECTION DU PUBLIC ET SON RÔLE D'ENCADREMENT DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE EN METTANT L'ACCENT SUR LA QUALITÉ DU SERVICE À LA CLIENTÈLE ET L'APPLICATION RIGOUREUSE DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ PRIVÉE (LA «LSP»), TOUT EN PARTICIPANT À LA MISE EN PLACE D'UN CADRE RÉGLEMENTAIRE ADAPTÉ À L'ÉVOLUTION DE L'INDUSTRIE.

3

PERSPECTIVES 2014-2015

QUALITÉ DU SERVICE

L'excellence du service offert aux clients demeure un objectif primordial pour le Bureau. En plus de la mise en place d'outils de mesure de satisfaction de la clientèle, les agents du service à la clientèle ainsi que les analystes aux opérations continueront de recevoir de la formation continue. En outre, les projets technologiques ci-dessous permettront d'améliorer les prestations du Bureau.

Évolution du progiciel de gestion intégrée
Les phases d'implantation se poursuivront.

Extranet transactionnel

Cet extranet aux nouvelles fonctionnalités facilitera le traitement des demandes et permettra entre autres aux agents et aux agences de sécurité privée de renouveler leur permis en ligne, de payer les droits annuels ou d'imprimer les reçus.

Site Web informatif

Toujours dans un souci d'informer efficacement le public, ce projet d'amélioration du site Web permettra aux utilisateurs de naviguer plus aisément sur le site du Bureau pour y trouver de l'information en lien avec l'évolution de ses politiques.

CONFORMITÉ ET APPLICATION DE LA LSP

La Direction des enquêtes et de l'inspection (la «DEI») poursuivra son travail de conformité auprès des agents et des agences de sécurité privée et dressera des constats d'infraction aux contrevenants. Pour ce faire, l'équipe se dotera de nouveaux inspecteurs en 2014 dont la mission première sera de faire appliquer la LSP auprès des entreprises et des individus qui n'auraient pas encore de permis valides. De plus, ils continueront les efforts de sensibilisation de l'industrie par le biais de diverses représentations du Bureau et par une approche proactive auprès des entreprises et organisations qui utilisent les services d'agences et d'agents en sécurité privée.

Par ailleurs, la DEI affirmera sa présence au Québec en réorganisant sa couverture territoriale des régions visitées, ce qui permettra une plus grande efficacité dans la résolution des dossiers.

RECONNAISSANCE DE PROGRAMMES DE FORMATION DES AGENTS EN SÉCURITÉ PRIVÉE

À la suite de l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement sur la formation exigée pour l'obtention d'un permis d'agent pour l'exercice d'une activité de sécurité privée*, le Bureau a dû amorcer une restructuration majeure au niveau de l'évaluation des formations autres que celles prévues au Règlement et suivies par les personnes souhaitant travailler dans l'industrie de la sécurité privée. Ainsi, suite à un rapport d'analyse comparative de formation effectué par un expert indépendant mandaté par le Bureau, ce dernier devra faire des recommandations à la ministre de la Sécurité publique en vue de lui permettre de reconnaître certains programmes de formation autres que ceux initialement obligatoires.

ÉVOLUTION DE L'INDUSTRIE

L'évolution de l'industrie sera aussi au cœur de nos préoccupations. Le Bureau de la sécurité privée est un acteur essentiel dans le développement de la loi et des règlements encadrant les secteurs d'activité qui y sont assujettis. C'est dans cet esprit que le Bureau entend travailler en étroite collaboration avec le ministère de la Sécurité publique et autres partenaires pour, entre autres, favoriser la cohérence des actions entreprises par les intervenants de la sécurité privée avec celles des intervenants de la sécurité publique.



4

LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

RAPPORT DE LA DIRECTION

Le Bureau de la sécurité privée est responsable de la préparation et de la présentation de ses états financiers, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend les choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'information financière contenue dans le rapport annuel est conforme aux présents états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçus pour fournir une assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement en temps voulu et qu'elles sont dûment approuvées de manière à produire des états financiers fiables.

Le Bureau de la sécurité privée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration est chargé de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière financière et d'approuver les états financiers. Pour ce faire, le conseil rencontre la direction et l'auditeur indépendant et examine les états financiers afin de pouvoir en faire l'approbation.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. a procédé à l'audit de ces états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Leur rapport expose la nature et l'étendue de leur travail ainsi que l'expression de leur opinion. Ils peuvent rencontrer la direction et le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui a rapport à leur audit.



Pierre Ricard
Président du conseil d'administration



Helen Choy, CPA, CMA
Directrice des finances, de l'administration
et des opérations

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de Bureau de la sécurité privée

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Bureau de la sécurité privée, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et les états des résultats, du déficit accumulé lié aux activités, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la

préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Bureau de la sécurité privée au 31 mars 2014 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 17 juillet 2014

1. CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A115050

RÉSULTATS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	Budget	2014 Réal	2013 Réal
	\$	\$	\$
Produits			
Permis - agences	2 144 869	2 257 844	1 946 709
Permis - agents	3 159 002	3 047 044	2 820 489
Autres		69 754	46 590
	5 303 871	5 374 642	4 813 788
Charges			
Salaires et charges sociales	2 366 133	2 211 599	1 933 397
Formation	68 150	11 701	14 924
Cotisations et associations professionnelles	12 100	8 324	10 400
Vérifications sécuritaires	1 330 055	1 394 236	1 179 814
Frais d'émission de permis	159 214	145 340	139 292
Services professionnels	272 806	322 568	305 947
Communications et informations	79 732	67 588	416 118
Charges locatives	288 020	251 651	242 237
Amortissement des immobilisations corporelles	296 005	273 739	203 411
Fournitures de bureau	30 922	36 406	12 220
Assurances	31 989	29 751	31 688
Frais bancaires et financiers	59 500	58 291	48 655
Frais de déplacement et de représentation	147 595	50 333	32 754
Location et entretien des équipements	23 286	26 073	31 284
Créances douteuses			135
	5 165 507	4 887 600	4 602 276
Excédent lié aux activités de l'exercice	138 364	487 042	211 512

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

DÉFICIT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	Budget	2014	2013
		Réel	Réel
	\$	\$	\$
Solde au début	(1 092 511)	(1 092 511)	(1 304 023)
Excédent lié aux activités de l'exercice	138 364	487 042	211 512
Solde à la fin	(954 147)	(605 469)	(1 092 511)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

VARIATION DE LA DETTE NETTE

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	Budget	2014 Réal	2013 Réal
	\$	\$	\$
Excédent lié aux activités de l'exercice	138 364	487 042	211 512
Acquisition d'immobilisations corporelles	(308 859)	(316 801)	(226 159)
Amortissement des immobilisations corporelles	296 005	273 739	203 411
	(12 854)	(43 062)	(22 748)
Acquisition de stock de fournitures		(26 490)	(17 626)
Consommation de stock de fournitures		36 514	20 860
Augmentation de dépôts et charges payées d'avance		(179 378)	(82 453)
Utilisation de dépôts et charges payées d'avance		170 952	115 555
	-	1 598	36 336
Augmentation des actifs financiers nets	125 510	445 578	225 100
Dettes nettes au début	(1 715 106)	(1 715 106)	(1 940 206)
Dettes nettes à la fin	(1 589 596)	(1 269 528)	(1 715 106)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent lié aux activités de l'exercice	487 042	211 512
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	273 739	203 411
Diminution (augmentation) des autres débiteurs	(975)	3 367
Diminution de la réclamation de taxe sur les produits et services et de taxe de vente du Québec		162 088
Diminution du stock de fournitures	10 024	3 234
Diminution (augmentation) des dépôts et charges payées d'avance	(8 426)	33 102
Augmentation (diminution) des permis en traitement	407 965	(737 350)
Augmentation des produits reportés	192 003	242 686
Augmentation (diminution) des charges à payer et frais courus	85 265	(116 548)
Augmentation (diminution) du dû à la Sûreté du Québec	(170 280)	85 432
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement (a)	1 276 357	90 934
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(316 801)	(226 159)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	959 556	(135 225)
Encaisse au début	849 467	984 692
Encaisse à la fin	1 809 023	849 467

(a) Les intérêts encaissés au cours de l'exercice s'élèvent à 6 885 \$ (3 234 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2013).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SITUATION FINANCIÈRE

au 31 mars 2014

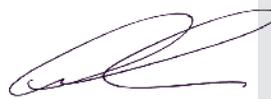
	2014	2013
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	1 809 023	849 467
Réclamation de taxe sur les produits et services et de taxe de vente du Québec	83 653	83 653
Autres débiteurs	1 390	415
	1 894 066	933 535
PASSIFS		
Permis en traitement	698 613	290 648
Produits reportés	1 704 998	1 512 995
Charges à payer et frais courus	402 555	317 290
Dû à la Sûreté du Québec (note 3)	357 428	527 708
	3 163 594	2 648 641
DETTE NETTE	(1 269 528)	(1 715 106)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Dépôts et charges payées d'avance (note 4)	51 059	42 633
Stock de fournitures	16 289	26 313
Immobilisations corporelles (note 5)	596 711	553 649
	664 059	622 595
DÉFICIT ACCUMULÉ	(605 469)	(1 092 511)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2014

1- STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme Bureau de la sécurité privée (ci-après le « Bureau ») est un organisme public issu de la Loi sur la sécurité privée, L.R.Q., chapitre S-3.5 (ci-après la « loi »).

Le Bureau a pour mission de veiller à la protection du public.

Le Bureau est exonéré d'impôts sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149(1) (I) de la Loi de l'impôt sur le revenu et selon l'article 984 de la Loi sur les impôts (Québec).

Les opérations du Bureau ont débuté partiellement en mars 2010. La loi stipule que le Bureau doit se financer à même ses cotisations. La direction prévoit, selon ses meilleures estimations, qu'elle sera en mesure de rétablir son déficit à même ses cotisations au fil des prochaines années.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

La direction est responsable de la préparation des états financiers du Bureau, lesquels sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du Bureau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Bureau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Le Bureau comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Bureau sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Le Bureau détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats.

Constatation des produits

Produits de permis

Les produits de permis sont composés des produits liés à la vérification sécuritaire et des produits liés au droit annuel. Les produits de vérification sécuritaire liés à l'émission des permis sont comptabilisés au moment où la demande est reçue dans le cas d'une nouvelle demande de permis et au moment de la réception du paiement dans le cas des anniversaires. Le produit relatif au droit annuel du permis est échelonné sur les douze mois de la durée du permis. La partie non échue du permis est considérée comme produit reporté. Les sommes perçues sont comptabilisées aux passifs sous la rubrique Permis en traitement.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers du Bureau sont employés normalement pour fournir des services futurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2014

Stock de fournitures

Le stock de fournitures est évalué au plus faible du coût et de la valeur de remplacement. Il consiste principalement en un stock de fournitures nécessaires à l'impression des permis.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque le Bureau reçoit des contributions sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de la contribution.

- Amortissement :

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

	Périodes
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 10 ans
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	1 à 4 ans
Équipement de surveillance et de sécurité	5 ans
Kiosque	4 ans
Mobilier de bureau	5 ans

- Réduction de valeur :

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Bureau de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations corporelles est passée en charges à l'état des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

En avril 2012, le Bureau a signé une entente avec Standard Life pour la mise en place et la gestion d'un régime de retraite simplifié à cotisations déterminées. Depuis le 2 avril 2012, le Bureau contribue à raison de 1 % de plus que la part de l'employé, jusqu'à un maximum de 5 % du salaire de base de l'employé ayant au moins six mois d'ancienneté (trois mois pour les cadres). Au cours de l'exercice, le Bureau a versé 57 728 \$ à titre de contributions à ce régime (53 217 \$ en 2013).

3- DÛ À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Ainsi qu'il est prévu à l'article 27 de la loi, les demandes de vérification sécuritaire sont transmises à la Sûreté du Québec (SQ). La SQ facture le Bureau mensuellement pour ces services. Une provision est comptabilisée au moment où la demande de vérification sécuritaire est retournée et remplie.

4- DÉPÔTS ET CHARGES PAYÉES D'AVANCE

	2014	2013
	\$	\$
Assurances payées d'avance	13 136	14 620
Autres	37 923	28 013
	51 059	42 633

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2014

5- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2014				
	Solde au début	Acquisitions	Cessions	Amortissement de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Améliorations locatives	27 558	5 047			32 605
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	652 210	287 061			939 271
Équipement de surveillance et de sécurité	29 537	1 394			30 931
Kiosque	12 559				12 559
Mobilier de bureau	224 160	23 299			247 459
	946 024	316 801	-	-	1 262 825
Amortissement cumulé					
Améliorations locatives	4 534			2 976	7 510
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	273 084			211 738	484 822
Équipement de surveillance et de sécurité	15 534			6 186	21 720
Kiosque	2 866			3 103	5 969
Mobilier de bureau	96 357			49 736	146 093
	392 375	-	-	273 739	666 114
Valeur comptable nette					
Améliorations locatives	23 024	5 047		2 976	25 095
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	379 126	287 061		211 738	454 449
Équipement de surveillance et de sécurité	14 003	1 394		6 186	9 211
Kiosque	9 693			3 103	6 590
Mobilier de bureau	127 803	23 299		49 736	101 366
	553 649	316 801	-	273 739	596 711

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2014

5- IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

2013

	Solde au début	Acquisitions	Cessions	Amortissement de l'exercice	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Améliorations locatives	26 050	1 508			27 558
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	434 356	217 854			652 210
Équipement de surveillance et de sécurité	29 537				29 537
Kiosque	11 964	595			12 559
Mobilier de bureau	217 958	6 202			224 160
	719 865	226 159	-	-	946 024
Amortissement cumulé					
Améliorations locatives	2 119			2 415	4 534
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	121 876			151 208	273 084
Équipement de surveillance et de sécurité	10 119			5 415	15 534
Kiosque				2 866	2 866
Mobilier de bureau	54 850			41 507	96 357
	188 964	-	-	203 411	392 375
Valeur comptable nette					
Améliorations locatives	23 931	1 508		2 415	23 024
Équipement informatique, logiciels, équipement de développement et licences	312 480	217 854		151 208	379 126
Équipement de surveillance et de sécurité	19 418			5 415	14 003
Kiosque	11 964	595		2 866	9 693
Mobilier de bureau	163 108	6 202		41 507	127 803
	530 901	226 159	-	203 411	553 649

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2014

6- INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

Le Bureau est exposé à divers risques financiers qui résultent de ses activités de fonctionnement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Bureau.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, procédures et pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les moyens que le Bureau utilise pour gérer chacun des risques financiers sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le Bureau est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le Bureau est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour le Bureau.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable puisqu'elle est détenue dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

La valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers du Bureau exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel le Bureau est exposé.

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Bureau au risque de crédit :

	2014	2013
	\$	\$
Encaisse	1 809 023	849 467
Autres débiteurs	1 390	415
	1 810 413	849 882

La direction du Bureau estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus, qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est bonne à la date des états financiers.

Aucun actif financier du Bureau n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit.

Il n'y a aucun actif financier déprécié aux 31 mars 2014 et 2013 et aucun actif financier non déprécié n'est en souffrance à la date des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2014

6- INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Bureau est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Bureau est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que le Bureau dispose de sources de financement de montant autorisé suffisant. Le Bureau établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2014, les échéances contractuelles des passifs financiers du Bureau se détaillent comme suit :

	Moins de 6 mois
	\$
Charges à payer et frais courus	402 555
Dû à la Sûreté du Québec	357 428
	759 983

Valeur comptable des actifs et des passifs financiers par catégorie

Les actifs financiers du Bureau, totalisant 1 810 413 \$ (849 882 \$ au 31 mars 2013), et les passifs financiers du Bureau, totalisant 759 983 \$ (844 998 \$ au 31 mars 2013), ont tous été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût après amortissement.

7- ENGAGEMENTS

Le Bureau s'est engagé, en vertu de contrats échéant à différentes dates jusqu'en septembre 2020, à verser une somme de 1 761 236 \$ pour la location de ses bureaux, l'impartition informatique, la téléphonie et les télécommunications et certains équipements de bureautique.

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 294 495 \$ en 2015, à 300 802 \$ en 2016, à 278 882 \$ en 2017, à 253 885 \$ en 2018 et à 253 268 \$ en 2019.

LE CONTENU DE CETTE PUBLICATION A ÉTÉ PRODUIT PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE AVEC LA PARTICIPATION DE TOUTES LES DIRECTIONS DU BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE. LE MASCULIN GÉNÉRIQUE EST PARFOIS UTILISÉ DANS LE BUT D'ALLÉGER LE TEXTE ET DÉSIGNE, SELON LE CONTEXTE, AUSSI BIEN LES FEMMES QUE LES HOMMES.

Pour de plus amples renseignements,
veuillez vous adresser au :

Bureau de la sécurité privée

6363, route Transcanadienne, bureau 206
Saint-Laurent (Québec) H4T 1Z9

Téléphone : 514 748-7480

Numéro sans frais : 1 877 748-7483

Télécopieur : 514 748-0002

Site Web : www.bureausecuriteprivee.qc.ca

Courriel : info@bureausecuriteprivee.qc.ca

Il est possible de consulter ce rapport sur le site Web du Bureau.

Dépôt légal - 2014

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives du Canada

ISSN : 1927-0763 (version imprimée)

ISSN : 1927-0771 (version PDF)

ISBN : 978-2-9813415-4-9 (version imprimée)

ISBN : 978-2-9813415-5-6 (version PDF)

© Bureau de la sécurité privée

Tous droits réservés pour tous les pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, et la traduction, même partielle, sont interdites sans l'autorisation du Bureau de la sécurité privée.

Coordination : Véronique Simonnet, Bureau de la sécurité privée

Conception graphique : bungalobungalo

Crédits photos : Nathalie LeBlanc (photos du président et du directeur général)



BSP Bureau de la
Sécurité privée

6363 route Transcanadienne Ouest, bureau 206
Saint-Laurent (Québec) H4T 1Z9

Téléphone : 514 748-7480
Sans frais : 1 877 748-7483
Télécopieur : 514 748-0002

info@bureausecuriteprivee.qc.ca
www.bureausecuriteprivee.qc.ca